

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Séance du 18 Mai 2021  
**BU 018 DE**

Page 1/3

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 31

Présents : 24

Votants : 24

Etaient présents : Dominique BONNET (Président), Valérie DEPIERRE, Alain CHOULOT, Michel CETRE, Jean-Baptiste BAUD, Jean-François GAILLARD, Véronique LAMBERT, Sylvie REGALDI, Jean-François CETRE, Clément FORET (Vice-Présidents), Gilles POULET, Catherine BUGADA, Antoine MARCELIN, Serge MAIRE, Patrice VILLALONGA, Bénédicte LAMY, Denis MOREL, Eric TOURNEUR, Jean DE BRISIS, Aurélien BERTHOD BLANC, Roland CHAILLON, Bruno POIROT, Patrick MONTEVECCHIO, Henri DORBON.

A donné pouvoir :

Assistait à titre consultatif :

Etait Excusé : Bernard LAUBIER, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, René BERNARD.

Etait absent : Christian COLIN Dominique PELIN,

Convocation faite le : 10 Mai 2021

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du Fonds Régional Territorial (F.R.T.)

VU le Règlement Général d'Exemption par Catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 :

VU le Régime cadre exempté n° SA 39252 relatif aux Aides à Finalité Régionale pour la période 2014-2020 ;

VU le Régime cadre exempté n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020 ;

VU le Régime d'aides exempté n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal officiel de l'Union européenne / 2020/C 91 I/01).

VU le Règlement UE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

VU le Régime SA n°56985 (2020/N) – France – COVID-19 : Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises

VU les articles L.1511-1 à L.1511-8 et notamment l'article L.1511-2, L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

VU l'instruction NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issus de l'application de la loi NOTRe,

Affiché le 25 Mai 2021

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Séance du 18 Mai 2021  
**BU 018 DE (SUITE)**

Page 2/3

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du Fonds Régional Territorial (F.R.T.)

VU le règlement budgétaire et financier adopté le 9 octobre 2020,

VU le règlement d'intervention régionale adopté en assemblée plénière des 25 et 26 juin 2020, et le règlement d'intervention régionale adopté en commission permanente le 10 juillet 2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 Juillet 2020 ayant pour objet la délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la CCAPS pour le Fonds régional des territoires délégué,  
VU les délibérations du Conseil régional en date des 25 et 26 juin 2020 et en date du 10 juillet 2020 ;

VU la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la CCAPS pour le Fonds régional des territoires délégué en date du 31 Juillet 2020 ;

VU la délibération du Conseil régional n° 20 AP.258 en date du 16 novembre 2020, transmise au préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté le 20 Novembre 2020 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCAPS en date du 20 novembre 2020 approuvant le Règlement d'Application Local,

VU la délibération du Conseil communautaire de l'EPCI en date du 22 Décembre 2020 décidant de l'abondement du FRT pour le volet Fonctionnement ;

VU l'avenant n°1 à la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la CCAPS pour le Fonds régional des territoires délégué en date du 22 décembre 2020 ;

VU la délibération du Conseil régional n° 20AP.30 en date du 05 février 2021, transmise au préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté le 11 février 2021

VU la délibération du Conseil communautaire de l'EPCI en date du 06 avril 2021 validant le projet d'avenant N°2 consistant à un ré-abondement de la CCAPS et de la Région Bourgogne-Franche-Comté du Fonds régional des territoires délégué ;

VU les crédits totaux fléchés par la CCAPS et la Région dans le cadre du FRT suite à la convention initiale ainsi que les avenant N°1 et N°2, soit :

- Investissement : 175 496 €
- Fonctionnement : 87 748 €



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Séance du 18 Mai 2021  
**BU 018 DE (SUITE)**

Page 3/3

Après instruction des dossiers par les services de la CCAPS en application du Règlement d'Application local voté en conseil communautaire le 20 novembre 2020 pour le volet INVESTISSEMENT, modifié par délibération du 06 avril 2021 ;

Sur proposition de la Commission « ECONOMIE - TOURISME – COMMERCE » qui s'est réunie le 11/05/2021 pour émettre un avis sur les différentes demandes de subventions,

VU la délibération Réf CO 217 DE prise lors du conseil communautaire du 06 avril 2021 déléguant la possibilité également au bureau communautaire de délibérer pour attribuer les subventions dans le cadre du dispositif F.R.T ;

Le Bureau Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité :

1/ ATTRIBUE dossier par dossier, au titre du dispositif Fonds Régional Territorial et au titre du règlement de « De Minimis », répartis entre le volet Fonctionnement et le volet Investissement les subventions suivantes aux montants indiqués dans le tableau récapitulatif ci-dessous ;

2/ PRECISE que pour le dossier « SARL FORT SAINT ANDRE », la subvention accordée d'un montant de 4 369 € servira de contrepartie au FEADER dans le but de mobiliser des fonds européens dans le cadre du programme LEADER ;

3/ AUTORISE Monsieur le Président de la CCAPS, ou son représentant, à signer tout acte afférant à ces décisions.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Le Président,



Dominique BONNET

Envoyé en préfecture le 25/05/2021

Reçu en préfecture le 25/05/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20210518-BU018DE\_2021-DE

**VOLET INVESTISSEMENT :**

| BENEFICIAIRE  | SECTEUR ACTIVITE                          | PROJET  | MONTANT DEPENSE ELIGIBLE EN € HT OU TTC (SI TVA non récup.) | MONTANT SUBVENTION ATTRIBUE |
|---|---|---|---|-----------------------------|
| INDEPENDANT BRUNO FOURNIER - ARBOIS                                       | Studio Photos +<br>Activité de formation  | Acquisition matériel photographique   | 4 372 €   | 2 186 €                     |
| SARL MAISON LACKER – SALINS LES BAINS                                     | Création et vente d'objets en bois design | Acquisition matériel pour développement et mise à jour du site Internet de vente en ligne | 2 946 €   | 1 473 €                     |
| SCIC COOPILOTE (PORTEUSE ACTIVITE MME MARCHIVE SANDRINE) SALINS LES BAINS | Camping municipal de Salins les Bains     | Acquisition matériel snack, équipement du camping et signalétique                         | 3 686 €   | 1 843 €                     |
| ENTREPRISE INDIVIDUELLE PROST « LA SUCRERIE » ARBOIS                      | Confiserie - Sucrierie                    | Acquisition matériel de production  | 9 961 €   | 4 980 €                     |
| ENTREPRISE INDIVIDUELLE DA COSTA « FIL' PIZZA » - VILLETTE LES ARBOIS     | Vente de pizzas à emporter                | Acquisition matériel armoire froide   | 2 330 €   | 1 165 €                     |
| SAS BOUCHERIE SALINOISE – SALINS LES BAINS                                | Boucherie / Charcuterie / Traiteur        | Agencement complet du magasin pour augmenter l'attractivité du commerce                   | 62 381 €  | 10 000 €                    |
| ENTREPRISE INDIVIDUELLE « LES FINES FLEURS D'AURORE » - POLIGNY           | Fleuriste                                 | Acquisition matériel + logiciel pour nouveau système d'encaissement                       | 4 350 €   | 2 175 €                     |

Envoyé en préfecture le 25/05/2021

Reçu en préfecture le 25/05/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20210518-BU018DE\_2021-DE

## VOLET INVESTISSEMENT :

| BENEFICIAIRE   | SECTEUR ACTIVITE                           | PROJET   | MONTANT DEPENSE<br>ELIGIBLE EN € HT OU<br>TTC (SI TVA non récup.) | MONTANT SUBVENTION<br>ATTRIBUE |
|--|--|--|---|--------------------------------|
| SARL CMV FLEURS - ARBOIS   | Fleuriste                                  | Acquisition matériel + logiciel pour<br>nouveau système d'encaissement   | 4 350 €   | 2 175 €                        |
| SARL FORT SAINT ANDRE –<br>SALINS LES BAINS                                    | Location –<br>Organisation<br>d'événements | Refonte et développement du site Internet  | 8 739 €   | 4 369 €                        |
| SARL CYCLES DES SALINES  | Vente / Réparation /<br>Location de cycles | Développement de l'activité de location :<br>Acquisition véhicule professionnel /<br>Aménagement d'un mobilier pour stockage | 30 470 €  | 10 000 €                       |
| SARL CAMPING AU CŒUR DES<br>VIGNES – OLIVIER PAGET -<br>ARBOIS                 | Camping Municipal<br>d'Arbois              | Acquisition matériel pour relancer l'activité<br>commerciale du camping  | 13 555 €  | 5 888 €                        |
| SARL CELINE MILLEREAU « PAS<br>A PAS » SALINS LES BAINS                        | Magasin de chaussures                      | Réagencement du magasin pour optimisation<br>de l'espace et augmenter l'attractivité du<br>commerce                          | 6 948 €   | 3 474 €                        |
| ENTREPRISE INDIVIDUELLE<br>OSKAN FERLIER « GUNEY<br>KEBAB » - SALINS LES BAINS | Restauration rapide<br>Kebabs - Pizzas     | Acquisition matériel chambre négative,<br>positive et couteau de découpe   | 4 100 €   | 2 050 €                        |
| <b>TOTAL</b>   |  |  |   | <b>51 778 €</b>                |

- Suite à ces attributions, les crédits engagés pour les aides à l'investissement s'élevaient à 126 620 € sur une enveloppe budgétaire globale de 175 496 €, soit un taux de consommation de 72 %

Envoyé en préfecture le 25/05/2021

Reçu en préfecture le 25/05/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20210518-BU018DE\_2021-DE

**VOLET FONCTIONNEMENT :**

| BENEFICIAIRE   | SECTEUR ACTIVITE   | PROJET   | MONTANT SUBVENTION ATTRIBUE |
|--|--|--|-----------------------------|
| SAS LE RANCH<br>MARQUE RESTAURANT<br>BRACON          | Restaurant<br>« Le Ranch »   | Subvention Fonctionnement pour compensation<br>perte de CA – déduction faite des aides déjà<br>perçues | 3 000 €                     |
| SARL LA VAPOLINOISE<br>POLIGNY                       | Commerce spécialisé<br>« cigarettes électroniques<br>– Minéraux –<br>Phytothérapie » | Subvention Fonctionnement pour compensation<br>perte de CA – déduction faite des aides déjà<br>perçues | 3 000 €                     |
| MICRO-ENTREPRISE<br>DOMINIQUE MONNIER<br>CHAUSSENANS | Restaurant pizzas à<br>emporter « Chez Jeanine<br>»                                  | Subvention Fonctionnement pour compensation<br>perte de CA – déduction faite des aides déjà<br>perçues | 1 500 €                     |
| <b>TOTAL</b>   |  |  | <b>7 500 €</b>              |

• Suite à ces attributions, les crédits engagés pour les aides au Fonctionnement s'élèvent à 14 500 € sur un enveloppe budgétaire globale de 87 748 €, soit un taux de consommation de 17 %

Envoyé en préfecture le 25/05/2021

Reçu en préfecture le 25/05/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20210518-BU018DE\_2021-DE